



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 69547

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les conditions d'application du plan de pérennisation des emplois jeunes créés par les associations sportives. La brièveté du délai accordé et la complexité du dossier à remplir sont particulièrement mal ressenties par les dirigeants de ces associations sportives qui, en dépit de leur dévouement, craignent que la spécificité du monde associatif ne soit pas assez prise en considération. Il lui demande donc quelles mesures pourront être arrêtées afin d'amener la procédure actuelle à plus de souplesse.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69547

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6709

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)